

Pandémie de COVID-19 - Un plan actualisé pour l'éducation : des mesures importantes pour maintenir nos écoles ouvertes et soutenir la réussite scolaire

8 janvier 2021, 11 h 15

Publié par : [Cabinet du ministre de l'Éducation](#)

[Education](#)

Partager

[Partager sur Facebook](#)[Partager sur Twitter](#)[Partager par courriel](#)

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Afin d'assurer un retour en classe dans les conditions les plus sécuritaires qui soient les 11 et 18 janvier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du Dr Richard Massé, conseiller médical stratégique à la Direction de la santé publique, annonce la mise en place d'une série de nouvelles mesures pédagogiques et sanitaires. Ce plan actualisé permettra aux élèves et aux membres du personnel de bénéficier de tout le soutien nécessaire pour poursuivre l'année scolaire.

Mise en place d'un programme de tutorat et de mesures supplémentaires pour la réussite scolaire et la santé mentale

Tout d'abord, pour soutenir davantage les élèves vivant des difficultés scolaires, le gouvernement annonce le lancement de divers programmes de tutorat qui débuteront dès la fin de janvier. Par l'entremise de la plateforme « Répondez présent », une banque de tuteurs sera constituée et un appel sera lancé au personnel volontaire des centres de services scolaires, aux retraités de l'éducation ainsi qu'aux étudiants collégiaux et universitaires pour soutenir les élèves dans le besoin. Les enseignants pourront diriger leurs élèves vers ces services gratuits. Des forums pédagogiques accessibles aux élèves, sept jours sur sept, seront également organisés avec la collaboration d'organismes partenaires.

Par ailleurs, une application mobile sera créée permettant aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses ressources, témoignages, vidéos, etc. Cette initiative, en collaboration avec des organismes partenaires, vise à offrir davantage de soutien psychosocial et à renforcer le filet de sécurité nécessaire pour que les élèves puissent réaliser leur plein potentiel. De plus, des espaces d'échanges sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes seront instaurés pour permettre de briser l'isolement et offrir des avenues pour

gérer le stress. Un service de messagerie (*chat*) accessible partout au Québec sera aussi pris en charge par des modérateurs et intervenants.

Annulation des épreuves ministérielles et report du premier bulletin

Tel que cela a été annoncé l'automne dernier, l'année scolaire en cours comportera seulement deux étapes au lieu de trois. De plus, compte tenu de la situation, la production du premier bulletin, prévue le 22 janvier, peut être repoussée jusqu'au 5 février au besoin. Aussi, comme l'ont demandé plusieurs intervenants, nous modifierons la pondération des bulletins de manière à ce que le premier bulletin ait une importance moins grande. Un nouveau guide clair résumant les savoirs essentiels incontournables à enseigner est également en production par le Ministère et sera rendu disponible pour les enseignants d'ici la fin de janvier. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Enseignement à distance : du matériel informatique pour tous

Nous pouvons maintenant confirmer que tous les centres de services scolaires disposent d'assez de matériel informatique pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire qui n'ont pas d'équipement dédié à la maison. Grâce aux commandes effectuées depuis juin dernier, ainsi qu'à la nouvelle réserve ministérielle de matériel informatique, mise en place à la demande du ministre de l'Éducation, tous les élèves auront accès à un appareil informatique adéquat pour poursuivre leurs apprentissages à distance.

Mesures sanitaires renforcées

À ces nouvelles mesures de soutien pédagogique et psychosocial s'ajouteront des mesures sanitaires supplémentaires visant à limiter au maximum la propagation du virus dans nos écoles. Ainsi, dès le retour à l'école, le port du couvre-visage sera obligatoire en classe pour tous les élèves des 5^e et 6^e années du primaire. Les élèves des 1^{er} et 2^{es} cycles du primaire devront, quant à eux, porter le couvre-visage lors de leurs déplacements à l'intérieur, dans toutes les aires communes et dans les transports scolaires. De plus, tous les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes devront porter un masque de procédure plutôt qu'un couvre-visage. Ces masques leur seront fournis à raison de deux par jour.

Finalement, dans le but d'assurer un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles, des tests ont été réalisés en décembre dernier pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Les résultats obtenus permettent de constater des résultats optimaux, sous l'objectif de 1 000 ppm de CO₂, dans la vaste majorité des classes testées. Cependant, des interventions immédiates seront nécessaires pour environ 3 % des locaux testés. Également, les CSS et les CS devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront également faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des experts membres d'un ordre professionnel et

désignés par un comité gouvernemental multipartite (formé du MEQ- MSSS- CNESST) seront dédiés et mis à contribution.

Citation :

« En juin dernier, nous avons présenté un plan solide, élaboré avec l'expertise des partenaires du réseau scolaire et des autorités de santé publique, permettant à tous les élèves de retourner poursuivre leurs apprentissages en classe pour la rentrée de septembre, après de trop longs mois passés à la maison. Ce plan a porté ses fruits, grâce notamment au travail incroyable du personnel scolaire. Contrairement à d'autres endroits dans le monde, nous avons toujours priorisé la présence des élèves en classe, et nous souhaitons ardemment poursuivre en ce sens en 2021. Pour nous assurer que nos élèves continuent d'apprendre, de socialiser et de se développer dans les meilleures conditions qui soient, nous actualisons aujourd'hui notre plan en y apportant de nouveaux ajustements qui tiennent compte à la fois de la situation sanitaire et de la situation pédagogique dans nos écoles. Nous sommes convaincus que les nouvelles mesures annoncées permettront non seulement de faire baisser la pression chez les élèves, leurs parents et le personnel, mais également de donner un soutien supplémentaire aux élèves qui en ont le plus besoin et de terminer ainsi cette année scolaire exceptionnelle en force. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

Rappel du retour en classe :

- Les écoles primaires ouvriront leurs portes le 11 janvier.
- Les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle ouvriront le 18 janvier.
- Au secondaire, les classes ou les écoles spécialisées qui offrent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation à des élèves lourdement handicapés ainsi que les établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire pourront toutefois continuer à recevoir leurs élèves à l'école selon le calendrier scolaire habituel. Il sera aussi possible pour l'équipe-école de permettre à certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ou à des élèves vulnérables qu'ils auront identifiés préalablement de recevoir des services éducatifs en présence d'ici la rentrée du 18 janvier.
- Pour cette même période, dans les régions où le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour la formation à distance, sous la supervision de personnel non enseignant, les élèves pourront exceptionnellement se rendre dans les établissements afin de profiter du réseau Internet pour l'enseignement à distance. Dans tous ces cas, les mesures de distanciation et les règles sanitaires lorsque des élèves ou du personnel sont en présence devront être respectées.
- En ce qui a trait aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence à partir du 11 janvier.

Lien connexe :

- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site quebec.ca/coronavirus.